

MAIRIE DE
GUESNAIN
(NORD)

## ARRETE TEMPORAIRE D'INTERDICTION PARTIELLE DE STATIONNER SUR LA PLACE SALENGRO

Arrêté de police N° 43/ 2018 du 29 mai 2018

Le Maire de la commune de GUESNAIN Vu l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature à assurer le bon ordre et la sécurité dans le cadre d'un Gala de danse organisé par l'association ILG de Guesnain dans la salle des Fêtes Jacques Duclos place Roger Salengro.

## ARRETE

ARTICLE 1 Le stationnement sur la place Roger Salengro sera interdit le

samedi 16 juin 2018 de 08h00 à 19h00 sur une partie de la place

Roger Salengro qui sera réservée à l'usage exclusif des

organisateurs.

ARTICLE 2 Le service technique de la commune est chargé de la mise en

place des barrières et de la signalisation réglementaire.

ARTICLE 3 Madame la Directrice Générale des Services

Monsieur le Responsable des services techniques

Monsieur le Commissaire Divisionnaire, chef de district de police

de DOUAI sont chargés chacun en ce qui le concerne de

l'application du présent arrêté.

Fait à GUESNAIN, le 29 mai 2018

Le Maire, Maryline Lucas

